



CENTRE EUROPÉEN D'ÉTUDES BOURGUIGNONNES (XIV^e-XVI^e SIÈCLES)

BULLETIN D'INFORMATION

Fasc. 83, mars 2022

Éditeur responsable : Alain Marchandise

Université de Liège

Quai Roosevelt, 1B (A4) – B-4000 Liège

Contact : alain.marchandise@uliege.be | Web : <https://ceeb.hypotheses.org/>

63^{es} RENCONTRES : LILLE (22-24 SEPTEMBRE 2022) « L'IDÉE DE RÉFORME DANS LES PAYS BOURGUIGNONS ET LES RÉGIONS VOISINES (XIV^e-XVI^e SIÈCLES) »

Les soixante-troisièmes Rencontres du Centre européen d'Études bourguignonnes se tiendront en septembre prochain à Lille, à l'initiative de Bertrand Schnerb et Élodie Lecuppre-Desjardin, professeurs à l'Université de Lille, et respectivement vice-président et membre du Comité exécutif du CEÉB. Les séances de travail se dérouleront à l'Hospice Comtesse (jeudi 22 septembre) et à la Maison européenne des Sciences de l'Homme et de la Société (MESHS), près de la gare de Lille-Flandres (vendredi 23 septembre). L'excursion du samedi 24 septembre devrait conduire les congressistes aux Musées des Beaux-Arts de Douai (Chartreuse) et d'Arras.

Les membres du Centre désirant participer à ces Rencontres sont invités à renvoyer (de préférence par courriel) le formulaire annexé au présent bulletin : ce renvoi est INDISPENSABLE.

On trouvera ci-après la liste des communications, par ordre alphabétique des orateurs :

- David BARDEY (Dijon), *Le gouvernement des derniers ducs capétiens de Bourgogne (1272-1361)*
Sylvie BÉPOIX (Besançon), « *De grandes réformations* », *les idées de réformes et leur application concrète dans le comté de Bourgogne sous Jean sans Peur et Philippe le Bon*
Éric BOUSMAR (Bruxelles), *Seigneurs, voulez-vous être damnés ? Le cordelier Olivier Maillard face à la cour de Philippe le Beau (Bruges, 1501 n. st.)*
Hendrik CALLEWIER (Louvain), *La cour de Bourgogne et la réforme du clergé séculier dans le diocèse de Tournai*
Emmanuel FALZONE (Liège), *Le droit au prisme de la Réforme luthérienne dans l'œuvre de Matthæus van Wesembeke (Wesenbecius), de Louvain à Wittenberg (1531-1586)*
Pierre FOURNIER (Lyon), *L'idée de réforme dans la Sporta fragmentorum de Gilles Charlier*
Élodie LECUPPRE-DESJARDIN (Lille), *Ordre et rigueur dans la ville. Lille, un laboratoire de réformes pour Charles le Téméraire ?*
Gisela NAEGLE (Giessen), *Aux armes pour la réforme ? Rêves de réforme entre paix, guerre, révolte et croisade (France/Empire, XIV^e-XVI^e siècles)*
Jean-Baptiste SANTAMARIA (Lille), « *A nous appartient la correction des aministrateurs et la reformation de nos villes.* » *Le prince, réformateur des villes d'Artois*

COTISATIONS

¶ Les membres des pays de la zone EURO sont invités à verser leur cotisation sur le **compte belge** du Centre, indiqué ci-après, par virement européen électronique ou sur papier.

Merci de bien vouloir noter que, d'une gestion complexe, au départ de la Belgique, le CCP français du Centre a été supprimé.

Le montant de la cotisation 2022 est fixé à 32 EUR pour les membres belges et à 35 EUR pour les membres des autres pays (participation aux frais de port incluse).

Les cotisations payées sur le compte suisse doivent être libellées en CHF, en aucun cas en EUR. Le montant est de 40 CHF, participation aux frais de port incluse.

Les membres qui peuvent prendre livraison ou se faire déposer le volume des *Actes sans envoi postal*, sont instamment priés de le signaler au secrétaire général (alain.marchandise@ulg.ac.be) ou au secrétaire général adjoint (gilles.docquier@musee-mariemont.be). Leur cotisation est alors de 30 EUR ou de 35 CHF.

- Centre européen d'Études bourguignonnes – rue des Postes, 106, B 7090 Braine-le-Comte – IBAN : BE37 3701 1787 8228 ; BIC = BBRUBEBB.

- Mw J.M.C. Verbij-Schillings en/of Hr R. Stein t.g.v. Centre européen d'Études bourguignonnes – Athoslaan, 107, NL 6213CC Maastricht – IBAN : NL92 INGB 0000 6158 66.

- Centre européen d'Études bourguignonnes – Neuchâtel – IBAN : CH98 0029 0290 F014 2567 0 ; BIC = UBSWCHZH80A.

NOUVEAUX MEMBRES

Mme Grace BAILLET (Boulogne)
M. Venceslas BUBENICEK (Nancy)

M. Benoît FEDERICO (Dijon)
M. Éric DEBRIL (Wormhout)

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

La *Chronique bibliographique* qui suit comporte les recensions des travaux soumis à cette fin par tous les membres du Centre. Merci d'envoyer vos publications en tirage papier à A. MARCHANDISSE, rue Pirka, 39, B-4540 AMAY ou en fichier .pdf à l'adresse alain.marchandise@uliege.be.

Auteurs des recensions : N.B. = Nils Bock ; J.D. = Jean Devaux ; G.D. = Gilles Docquier ; É.L.-D. = Élodie Lecuppre-Desjardin.

☞ *Quand flamboyait la Toison d'or. Le Bon, le Téméraire et le Chancelier Rolin (1376-1462). Exposition à Beaune (4 décembre 2021–31 mars 2022)*, Beaune, 2021, 252 p.

¶ Ce catalogue, coordonné par les soins de Ph. George, est paru à l'occasion de l'exposition présentée parallèlement en 2021-2022 sur les trois sites des Hospices de Beaune (Musée de l'Hôtel-Dieu), de la Porte Marie-de-Bourgogne (Musée des Beaux-Arts) et de l'Hôtel des ducs de Bourgogne (Musée du Vin). Douze membres de notre Centre y ont apporté leur contribution. M. Boone (« Nicolas Rolin, Chancelier de Bourgogne-Flandre », p. 18-22) examine le rôle décisif joué par Nicolas Rolin dans la construction politique de l'État bourguignon. Ainsi les messageries des comptes généraux le montrent-elles « à l'œuvre comme une araignée au milieu de sa toile », informé qu'il était de l'ensemble des affaires ducales. L'A. s'attache plus particulièrement à l'action menée par le chancelier contre le particularisme urbain, s'investissant avec ses deux fils, Guillaume et Antoine, dans la répression de la grande révolte de Gand (1447-1453). C'est aux destinées à la fois parallèles et divergentes de ces deux figures de la noblesse bourguignonne qu'est consacré l'article d'A. Marchandise et B. Schnerb (« La noblesse des Rolin : Guillaume et Antoine, fils de Nicolas », p. 23-28). Issus des mariages successifs de Nicolas Rolin avec Marie de Landes et Guigone de Salins, Guillaume et Antoine comptèrent, l'un comme l'autre, parmi les grands capitaines de l'armée bourguignonne, armés tous deux chevaliers durant les guerres gantoises (1452). Largement possessionné en Bourgogne ducale, le premier finira par se rallier au roi de France à la suite de l'invasion de 1477. Élevé aux fonctions prestigieuses de grand bailli et de capitaine général du comté de Hainaut, le second, connu surtout comme le seigneur d'Aymeries, se signalera par son mécénat artistique, s'assurant les services du Maître d'Antoine Rolin, à qui il confiera la décoration de plusieurs manuscrits de la riche *librairie* qu'il se constituera avec son épouse Marie d'Ailly. Jean-Marie Cauchies (« Nicolas Rolin dans le comté de Hainaut : des seigneuries et des faveurs... », p. 29-34) s'intéresse précisément à la solide implantation de Nicolas Rolin dans le comté de Hainaut. Tandis que le premier pôle de ces possessions se composait des seigneuries d'Aymeries, de Pont-sur-Sambre et de Raismes, dont le duc Philippe avait fait don à son

chancelier (1429-1430), l'autre entité de ce patrimoine, plus septentrionale, était formée de la seigneurie-pairie de Lens, achetée en 1444 à Corneille de Gavre. La documentation exploitée par l'A., composée de dix-sept documents (1430-1460), témoigne en outre des multiples privilèges concédés par le prince à son bras droit, telle la possibilité, contraire au droit d'aubaine, de léguer à ses héritiers l'ensemble de ses biens. H. Kamp (« La *memoria* du chancelier Rolin », p. 39-43) se penche quant à lui sur la dimension mémorielle des fondations pieuses du chancelier Rolin, plus particulièrement du célèbre Hôtel-Dieu de Beaune et de l'église Notre-Dame-du-Châtel d'Autun, qu'il eut soin de faire élever au rang de collégiale. Tandis que les messes privées, les oraisons et les aumônes visaient à assurer le salut de son âme, les portraits commandés à des artistes de renom, Jan van Eyck ou Rogier van der Weyden, renforçaient sa *memoria* liturgique en même temps qu'ils proclamaient son haut statut social. G. Docquier (« La Toison d'or, prestige d'un ordre de chevalerie et art de propagande », p. 56-60) éclaire la fonction propagandiste de l'ordre de la Toison d'or en s'attachant plus spécialement au rôle du collier fièrement arboré par les membres de l'illustre confrérie. De même que son protocole définit rigoureusement les conditions du port du *grant collier* ou de la *simple toison*, les portraitistes ont pour mission de mettre en valeur ce bijou, insistant sur la symbolique de ses éléments bien plus que sur son apparence réelle. Le mobilier, les arts décoratifs, le vitrail ou les ornements architecturaux sont autant de supports qui contribuèrent au rayonnement de ce noble « label ». H. Mouillebouche (« Les ducs de Bourgogne et Beaune », p. 67-75) rend compte des relations particulières des princes bourguignons avec Beaune et, en particulier, des séjours des ducs Valois dans la ville. Face à Dijon, capitale politique du duché et résidence privilégiée, Beaune ne constitue le plus souvent qu'une étape sur les routes de Chalon ou de Germolles. Quelques épisodes fameux, tels la tenue des états du duché ou le séjour des enfants princiers, témoignent de la volonté d'honorer la cité, ainsi que s'y employa le chancelier Rolin en choisissant d'y fonder son hôtel-Dieu. W. Paravicini (« Une grande famille entre France et Bourgogne, les Croy », p. 84-88) retrace l'ascension de la prestigieuse maison de Croÿ, dominée par les personnalités des « frères magnifiques », Antoine I^{er}, à l'origine de la lignée des Croÿ-Renty, et Jean II, souche des Croÿ-Chimay, largement possessionnés en Artois et en Picardie, mais aussi en Brabant et en Hainaut. L'A. évoque, dans un second temps, les démêlés de ces puissants seigneurs avec Charles, comte de Charolais, qui désapprouvait leur politique pro-française. Tandis que les Croÿ-Chimay parvinrent, dès l'été 1468, à se réconcilier avec le nouveau duc, les Croÿ-Renty pâtirent de leurs atteroiements et perdirent en importance au regard de l'héritier de la branche cadette qui accéda en 1486 au rang de prince d'Empire. S. Jolivet (« Le rouge et le noir dans les choix vestimentaires des ducs de Bourgogne Philippe le Bon et Charles le Téméraire. Le bleu de Nicolas Rolin ? », p. 126-132) dégage la portée des choix vestimentaires des élites bourguignonnes. La robe longue de velours bleu portée par Nicolas Rolin sur les miniatures de dédicace pourrait symboliser sa loyauté envers le duc et envers son épouse. La somptuosité des tenues de Philippe le Bon, où les tissus de soie précieuse rivalisent avec le satin et le velours, lui permet de magnifier la couleur noire, tout à la fois signe de reconnaissance et marque d'élégance et de prestige. Couleur noble par excellence, le rouge est adopté dès 1430 pour revêtir les chevaliers de la Toison d'or et domine largement dans les riches parures arborées par le duc Charles, telle la tunique de satin conservée au Musée de Berne, prise de guerre des Suisses à la bataille de Grandson. M. Maillard-Luypaert (« Notre-Dame-de-Grâce de Cambrai », p. 148-149) présente la copie de Notre-Dame-de-Grâce exposée à Beaune en ce moment : ce panneau, daté des années 1484-1500 et conservé au Musée de l'Hôpital Notre-Dame à la Rose de Lessines, reproduit assez librement le tableau toscan du XIV^e siècle de l'actuelle cathédrale de Cambrai, les visages de la Vierge et de l'Enfant s'y trouvant nettement individualisés. L. Nys (« Les aigles-lutrin de Leuze-en-Hainaut et d'Auxonne », p. 232-237) dégage les spécificités des trois aigles-lutrin présentés pareillement dans le cadre de l'exposition. Les deux premiers, exécutés dans les années 1450-1455 et conservés à la collégiale Saint-Pierre-de-Leuze-en-Hainaut, peuvent être attribués avec certitude à un atelier tournaisien : l'oiseau, symbole christique, y est représenté à l'instant où il enlève dans les airs un petit dragon. Le troisième, beaucoup plus tardif (ca 1560) et conservé à la collégiale Notre-Dame d'Auxonne, fut sans doute réalisé dans un atelier malinois ; il témoigne de la remarquable persistance de la production des grands laitons liturgiques, technique artistique propre aux anciens Pays-Bas méridionaux. Enfin, D. Vanwijnsberghe (« Charles le Téméraire et le *Livre d'or* de la confrérie Saint-Sébastien de Linkebeek », p. 242-245) présente un précieux manuscrit témoignant de la vitalité du pèlerinage brabançon de Linkebeek et du

fonctionnement de la confrérie locale de Saint-Sébastien. Les miniatures, peintes en 1467-1468 dans l'entourage du Maître de Johannes Gielemans, figurent Charles le Téméraire en prière devant le martyr de saint Sébastien : la dévotion du duc pour le sanctuaire de Linkebeek est attestée, notamment, par le don à l'église de son propre buste, une imposante pièce d'orfèvrerie commandée au fameux Gérard Loyet. – J.D.

☞ E. BURKART, *Kreuzzug als Selbstbeschreibung. Burgundische Statuspolitik in den spätmittelalterlichen Traktaten des Jean Germain*, Heidelberg, 2020 (*Pariser Historische Studien*, 117).

¶ Le présent ouvrage constitue la publication de la thèse de doctorat d'E. Burkart réalisée sous la direction du Prof. H. Müller (UFRancfort-sur-le-Main). La thèse a pour objet central les trois traités (*Trésor des simples*, *Mappemonde spirituelle* et *Liber de virtutibus*) écrits par Jean Germain alors qu'il était chancelier de l'ordre de la Toison d'or. Pour analyser ces documents, l'A. propose une méthode d'analyse séquentielle dans une perspective d'analyse du discours. L'idée de base est une interprétation du texte le long de l'axe temporel de son développement dans le but d'identifier les schémas d'écriture de l'auteur. Ainsi, le travail consiste en une lente progression par étapes pour trouver les figures et structures latentes, à l'aide desquelles la construction du texte peut être comprise et expliquée. Par la suite, les résultats peuvent être intégrés dans une figure explicative, qui dans le cas présent, est la volonté ostentatoire de défendre la foi à la cour de Philippe le Bon. L'observation initiale d'E.B. porte sur la mise en scène de Philippe le Bon en tant que *defensor ecclesiae* qui est évaluée dans la recherche tantôt comme un élément du traditionalisme, tantôt comme une revendication normative non satisfaite, ce que l'A. appelle une « crise de représentation ». Ce dilemme est difficile à résoudre, car dans le cas du duc de Bourgogne, se pose le problème méthodologique de l'absence de correspondance ou d'ego-document qui pourraient nous éclairer sur les motivations personnelles de Philippe le Bon pour la lutte contre les « ennemis de la foi ». Toutes les sources concernant les projets de croisade appartiennent soit au groupe des documents administratifs, soit à celui des documents représentant le pouvoir princier, qui sont directement liés à la mise en scène délibérée du « mythe bourguignon ». Ce qui reste, ce sont les textes de l'entourage du duc, qui peuvent renseigner sur les systèmes de connaissances dans lesquels le projet d'une croisade s'inscrit. Pour ce faire, E.B. a choisi les textes de Jean Germain, dont la carrière fut dès le début, dans les années 1420, étroitement liée à ce projet et à la personne du duc. La thèse est divisée en dix chapitres et une annexe contenant la transcription de passages choisis des trois traités. Le livre comporte également treize illustrations des manuscrits, la liste de leurs provenances, une bibliographie et un index. L'introduction décrit brièvement la problématique entre les enjeux de rang et de pouvoir du duc de Bourgogne et la mise en scène de la cour de Bourgogne en tant que protecteurs de la foi. Viennent ensuite des réflexions sur les emprunts méthodologiques à la science sociale et leur application à la science historique. Les troisième et quatrième chapitres introduisent le contexte bourguignon et la biographie de Jean Germain. Burkart se concentre ensuite sur le Concile de Bâle et le chapitre de l'ordre de la Toison d'or de Mons, car Jean Germain est intervenu activement lors de ces deux assemblées en faveur d'une élévation et d'une affirmation du rang du duc de Bourgogne et de la promotion du projet de croisade. Les chapitres 7, 8 et 9 sont ensuite consacrés à la lecture intensive des trois traités, dont les résultats sont présentés à la fin de chacun des chapitres et regroupés pour finir dans le chapitre 10. Le cœur du travail consiste en une analyse fine des trois traités que Burkart place dans une perspective commune à travers la croisade qui est la clé de voute de l'écriture de soi (*Selbstbeschreibung*) du pouvoir bourguignon. L'écriture des traités débute par le conflit de préséance de 1433/34 entre le duc de Bourgogne et le duc de Bretagne lors du Concile de Bâle et s'achève lors du chapitre de l'ordre à Mons en 1451. Le plus volumineux des trois traités est le *Trésor des simples* (1447/1451) et prend la forme d'un dialogue entre un chevalier chrétien et un chevalier musulman, qui se conclut par une réfutation de l'islam. Pour ce faire, Jean Germain s'est appuyé sur les travaux de traduction du Coran et des traités sur l'islam initiés par Pierre le Vénérable. La plus grande partie du *Trésor des simples* comprend une représentation du christianisme avec une description de l'expansion géographique de la foi chrétienne dans l'ordre chronologique, appelant à la reconquête des régions, désormais sous domination musulmane, que Jean Germain justifie de légale et nécessaire. En déclarant la défense de

la foi comme faisant partie du bien commun et donc de la légitimation du pouvoir séculier, Jean Germain confère à la croisade, selon E.B., une dimension supplémentaire en faveur du rang et du pouvoir des princes, ici le duc de Bourgogne. La *Mappemonde spirituelle* (1449) a été écrite parallèlement au *Trésor des simples* et reprend le thème de l'expansion géographique de la foi. La carte du monde contient une énumération de tous les protagonistes du christianisme connus de l'auteur classés par ordre géographique. L'œuvre était accompagnée d'une carte dans le style d'une *mappemonde*, représentée dans la miniature de dédicace du codex de Lyon, mais qui a malheureusement été perdue. Selon Burkart, Jean Germain nous renseigne sur son intention d'écriture dans le prologue : il voulait rendre publique la connaissance des histoires des saints et des martyrs – trop souvent cachée et inaccessible – et la rendre tangible au moyen d'une carte du monde. Selon E.B., la mappemonde fonctionne en quelque sorte comme un condensé et une visualisation expérimentale du traité précédent. Le dernier traité du *Liber de virtutibus* (1452) est rédigé en latin et s'adresse à Charles le Téméraire, fils de Philippe le Bon. Selon l'A., l'intention de Jean Germain n'est pas l'instruction du fils mais l'idéalisation du règne du père. E.B. renverse ainsi la lecture du traité faite jusqu'à présent. Le traité commence par les vertus du duc, à savoir *religio, prudentia, iustitia, temperantia* et *fortitudo*. Le chapitre sur la *fortitudo* est suivi d'un récit chronologique des actes de Philippe le Bon, qui commence avec sa prise de pouvoir en 1419 et se poursuit jusqu'à l'achèvement de la dernière version du traité en 1452. Le récit met l'accent sur la gestion des conflits militaires et l'acquisition considérable des territoires par Philippe le Bon. Selon E.B., le traité oscille entre le genre d'un miroir princier et une description panégyrique de la personne de Philippe le Bon. En outre, en soulignant la vertu de ce dernier et son engagement envers la protection de l'Église, ce qui correspond aux caractéristiques du bon gouvernement, Jean Germain construit un pont argumentatif avec le *Trésor des simples*. Le traité se termine par un chapitre moralisateur, qui a été lu jusqu'à présent dans le sens d'un conflit personnel entre le duc et Jean Germain. E.B. propose ici de manière convaincante de lire le chapitre comme l'expression d'une *correction* qui aurait pu être présentée au duc lors d'un chapitre de l'ordre de la Toison d'or. Dans ce contexte, la réprimande perd son caractère conflictuel et s'adresse plutôt indirectement à son fils, Charles, en tant que chevalier de la Toison d'or. Le travail d'E.B. est une contribution cohérente à un thème bien établi de la représentation du rang et du pouvoir des ducs de Bourgogne. La thèse peut être lue à trois niveaux. Tout d'abord, elle se caractérise par la lecture précise et minutieuse des trois traités de Jean Germain. La méthode utilisée par l'A. induit que la lecture ne nécessite pas de connaissances contextuelles externes au préalable afin de pouvoir identifier les schémas d'écriture, ce qui augmente leur valeur heuristique. De cette façon, il peut être évité de répéter inconsciemment les modèles explicatifs existants, ce qui est le premier résultat du travail. Deuxièmement, à partir de la juxtaposition des schémas des trois traités, E.B. est capable de rendre plausible, comme une stratégie cohérente d'écriture de soi par Jean Germain via la réception de mécanismes plus anciens de légitimation féodale du pouvoir, et l'intégration de l'*altérité* religieuse et de l'*auto-façonnage* (p. 362). Cette dernière concerne aussi bien Philippe le Bon, que Jean Germain. Le succès de la construction de *defensor ecclesiae* se mesure à la façon dont la recherche a identifié Philippe le Bon et la cour bourguignonne comme archétypes de « combattants contre les infidèles ». Troisièmement, dans ce contexte, la différence soulevée par la recherche entre la revendication normative et la pratique politique se dissout, car il suffisait à Jean Germain d'affirmer l'engagement de Philippe le Bon envers la croisade auprès des princes européens pour gagner la légitimité du rang du duc souverain (p. 368). E.B. place les résultats dans le contexte plus large de l'inventaire considérable des moyens des ducs de Bourgogne permettant d'accroître leur propre représentation de soi, des ambassades aux campagnes militaires, en passant par les pas d'armes, la littérature, l'architecture et la culture festive. Il s'agissait d'établir un pont vers ces formes d'interaction de la cour, en partant de la forme de stylisation de soi en tant que *defensor ecclesiae* mise en évidence par E.B., afin d'établir des liens entre la construction identitaire bourguignonne et les formes d'habitation du soi noble, en se référant aux textes de Jean Germain et en les traduisant en pratique (ordre de la Toison d'or). À partir de là, on peut se demander dans quelle mesure la vision de l'ordre comme étant au service du duc et sécularisé (sans services caritatifs ou missionnaires), dans lequel les nobles étaient admis pour leur service à la cour, peut être comprise comme une communauté dans laquelle on pratiquait peut-être une forme « naïve » de religiosité, mais qui était pratiquée avec sérieux par le service aux œuvres et le culte voué à la Vierge, à la croix et à saint André. Reste la question de savoir si ce culte apaisé s'est

poursuivi au-delà de l'époque de Jean Germain, les années 1460 étant marquées par la réapparition du désir d'acquisitions territoriales. – N.B.

☞ *Troyes 1420. Un roi pour deux couronnes*, dir. A. BAUDIN et V. TOUREILLE, Gand-Troyes, 2020.

¶ Publication accompagnant une exposition éponyme produite par le Conseil départemental de l'Aube, à Troyes (Hôtel-Dieu-le-Comte), ce catalogue offre une belle synthèse autour de cet acte diplomatique fondamental qui, loin d'apporter paix et réconciliation en France, va cristalliser le conflit entre partisans du roi anglais Henri V et ceux du dauphin Charles (VII), déshérité par son père au profit du premier qui allait devenir son gendre. Cinq axes charpentent l'ouvrage : le contexte politique (1407-1419), le traité *stricto sensu* (1420), le contexte champenois durant la première moitié du XV^e siècle, la guerre et l'œuvre de reconquête autour du traité, la mémoire du « honteux traité ». La place nous manquant ici pour détailler les nombreuses études et notices renfermées dans ce volume, épinglons seulement les contributions de nos membres. L'introduction, situant le contexte politique et militaire de l'époque, est dressée par P. Contamine, dont on ne peut que regretter plus vivement la récente disparition (p. 18-23). Pour sa part, B. Schnerb évoque les principaux jalons qui devaient déboucher sur la guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons (p. 28-33). De son côté, A. Marchandisse établit, dans une chronologie serrée entre le meurtre de Montereau et le traité de Troyes, les étapes du basculement bourguignon vers une alliance anglaise (p. 42-47). M. Kintzinger s'arrête sur le point de vue du roi des Romains Sigismond (p. 90), tandis que P. Contamine s'intéresse au profil de Jean de Rinel, secrétaire de Charles VI et rédacteur du traité (p. 98). Enfin, V. Toureille – par ailleurs commissaire de l'exposition – retrace, de l'Orléanais à la Champagne, l'itinéraire du sacre qui devait rétablir le Dauphin dans ses prétentions sur la Couronne de France (p. 280-285). Ajoutons-y les notices réalisées par É. Bousmar, (n^{os} 167, 168), P. Contamine (n^{os} 52, 148, 151, 153, 154, 170), B. Léthenet (n^o 6), A. Marchandisse (n^{os} 7, 11, 16, 35, 43, 143, 149), B. Schnerb (n^{os} 12, 144, 176) et V. Toureille (n^{os} 15, 49, 145, 152). – G.D.

☞ É. BOUSMAR, La tenure de Dame Agnès et les pauvres de Mousty. Les deux plus anciens chirographes conservés d'un village brabançon (1351 et 1361), dans *Revue d'Histoire du Brabant wallon. Religion, Patrimoine, Société*, t. 32/4, 2018, p. 243-270.

¶ Deux documents exceptionnels du XIV^e siècle, conservés dans les archives paroissiales de l'église Notre-Dame de Mousty, permettent d'éclairer les origines lointaines de la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve qui, avant de devenir un site universitaire, distinguait notamment les villages de Mousty et de Limelette. Ces deux chirographes édités, traduits et analysés par l'A. nous informent non seulement sur les pratiques de l'écrit en Brabant wallon à la fin du Moyen Âge, qui s'appuyaient davantage sur l'autorité des échevins que sur l'expertise des notaires, mais aussi sur l'organisation de l'échevinage et sur la perception du territoire, grâce à l'action juridique qu'ils consignent. Le document de 1351 porte sur la constitution d'une rente en faveur de Dame Rixain ou Rixe et ses successeurs, sur une tenure possédée par Dame Agnès de Baleir et prend les échevins de Mousty à témoin, tandis qu'une part du bénéfice de la rente doit être versée à la table des pauvres du village. Celui de 1361 porte sur la cession d'une maison et de son courtil par les *mambours* de la table des pauvres au curé de Mousty et à son ayant-droit, contre la reprise des dettes de la tenure par celui-ci et le versement annuel d'un muid de blé aux pauvres de Limelette et de Mousty. L'étude fait le point sur la pratique du chirographe et sur les variantes des graphies et du vocabulaire en usage à l'époque. – É.L.-D.

☞ M. MARCHAL, L'édition de *Blanchardyn and Eglantine* par Wiliam Caxton (Westminster 1489), dans *Les premiers imprimés français et la littérature de Bourgogne (1470-1550)*, éd. J. DEVAUX, M. MARCHAL et A. VELISSARIOU, Paris, 2021, p. 117-138.

¶ L'étude porte sur la traduction en anglais d'une mise en prose bourguignonne élaborée dans l'entourage de Philippe le Bon, *Blancardin et l'orgueilleuse d'amours*, à la demande de Marguerite Beaufort, duchesse de Somerset et mère d'Henri VII, auprès de William Caxton qui, dans son

imprimerie installée à Westminster en 1476, en réalise également l'impression sous le titre *Blanchardyn and Eglantine* en 1489, un incunable dont l'unique exemplaire est aujourd'hui conservé à l'Université de Manchester. Après avoir explicité les destinées des manuscrits à l'origine de l'œuvre et en avoir détaillé la forme qui adapte fidèlement les prologues et dédicaces de la cour de Bourgogne, l'A. analyse la démarche de Caxton, véritable passeur culturel, depuis son séjour à Bruges, entre les Pays-Bas et l'Angleterre, et pour qui la littérature permet aux femmes de fuir l'oisiveté et de s'édifier grâce aux histoires des hauts faits des princes du passé. L'analyse linguistique et stylistique des textes français et anglais permet de souligner le souci de conformité et de fidélité de Caxton qui suit de très près l'original dans son adaptation, mais aussi de supposer l'existence d'un manuscrit aujourd'hui disparu qui aurait servi de base à la traduction, ce qui permet de revenir sur les hypothèses de L. Kellner, l'éditeur de la traduction de Caxton. Par ailleurs, le retrait des mentions attestant l'importance de l'oralité dans la diffusion de ces récits d'armes et d'amour signale une évolution dans les pratiques de lecture, plus personnelles et plus intériorisées en cette fin de XV^e siècle. – É.L.-D.

- ☞ M. MARCHAL, Réflexions sur le remaniement d'une chanson de geste connu uniquement par des imprimés. Le cas de *Florent et Lyon*, mise en prose d'*Othevien*, dans *Les lettres médiévales à l'aube de l'ère typographique*, éd. R. ADAM, J. DEVAUX, N. HENRARD, M. MARCHAL, A. VELISSARIOU, Paris, 2020, p. 307-320.

¶ En rapprochant la version éditée en prose, à savoir le *Florent et Lyon* dont l'édition *princeps* a été composée par l'éditeur lyonnais Martin Harvard en 1500 et la source versifiée de 5370 octosyllabes réalisée dans les années 1229-1244 et dont on dispose aujourd'hui d'un seul manuscrit (Oxford, Bodl. Libr., Hatton 100), M.M. explore la réception d'un texte médiéval à une époque donnée et en fonction d'un milieu géographique précis. Pour exemple, l'inversion de l'ordre des protagonistes Lyon et Florent (et non Florent et Lyon) favorise apparemment un hommage à la ville où était installé l'éditeur, attirant ainsi l'attention du lectorat local. De même, l'accent porté sur les liens entre Dagobert et saint Denis, qui sont les deux éminences de Paris à l'époque durant laquelle se déroule l'histoire, absents de la source en vers, plaident en faveur d'une glorification de la royauté française. La comparaison permet également au spécialiste de littérature médiévale de souligner les évolutions de la langue et d'éclairer des usages inédits propres à la version de Martin Harvard, avec notamment des tentatives d'élucidation de toponymes que seul le rapprochement avec le manuscrit médiéval autorise. – É.L.-D.

- ☞ L. SICKING, Friesland en de ordonnantie op de zeevaart van 1563, dans *Macht, bezit en ruimte. Opstellen over de noordelijke Nederlanden in de Middeleeuwen*, éd. H. VAN ENGEN, H. NIJDAM et K. VAN VLIET, Hilversum, 2021, p. 219-230.

¶ L'incorporation de la Gueldre dans l'ensemble territorial burgondo-habsbourgeois (1543) favorise l'essor économique et marchand dans le Zuiderzee et, de façon plus large, en mer du Nord et en mer Baltique. Cet essor est encouragé (et encadré) par le pouvoir central ; le 31 octobre 1563, une importante ordonnance sur la navigation maritime est publiée. Celle-ci s'attache, notamment, à définir l'équipement exigé pour les navires d'un certain tonnage. Dans cette contribution, l'A. détaille les mesures contenues en ce sens dans cet acte, avant d'évoquer la mission de consultation réalisée par le conseiller frison Anthonis Delvaille pour rencontrer les autorités urbaines d'Harlingen et Bolsward quant à la possibilité d'appliquer ces mesures. Malgré les critiques que suscite le texte (coût des transformations à réaliser sur la plupart des bateaux de faible tonnage dont l'importance économique dans la région est toutefois prépondérante, concurrence vis-à-vis d'armateurs et de villes portuaires plus aisés en Flandre, en Brabant, en Zélande et en Hollande, risque de faillites), l'ordonnance est bien entrée en vigueur ; l'A. se propose d'étudier ultérieurement dans quelle mesure celle-ci a pu avoir été effectivement appliquée. – G.D.

- ☞ C. CHATELLAIN, Les peintres amiénois du XV^e siècle, dans *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. 71/275-278, 2021, p. 465-565.

¶ Dans cette longue et importante contribution, l'A. s'est principalement assigné comme objectif de « traquer », au gré de patients dépouillements dans les anciennes archives communales d'Amiens, les diverses mentions se rapportant aux différents peintres qui y ont résidé. Celles-ci fournissent des détails sur leur patrimoine familial, leur réseau socio-professionnel, les commandes émanant des autorités urbaines. Elles livrent une certaine image de la place de ces peintres « dans la ville ». Ce faisant, en l'espace de quatre générations et sur près d'un siècle environ (ca 1380-ca 1480), l'A. s'attache à retracer le profil et la carrière de nombreux artistes, proposant au passage diverses hypothèses d'attribution pour certains enlumineurs actifs en Picardie, voire en France ou à la cour de Bourgogne. Ainsi, par exemple, C. Chatellain propose-t-il d'identifier le Maître des Heures d'Ailly avec André d'Ypres, celui des Heures Fitzwilliam 65 avec Jean Sauwade, le Maître des Heures de Rambures avec Mile Marmion – frère du célèbre Simon Marmion –, ou encore le Maître d'Antoine Clabaut avec Riquier Haulroye. Ces propositions, comme il le souligne par ailleurs, nécessiteront à l'avenir d'être confrontées à une étude stylistique comparative poussée qui s'annonce déjà passionnante. – G.D.

☞ G. NAEGLE, Experts recherchés et réfugiés répudiés ? Société urbaine, accueil et expulsion de forains en France et en Allemagne à la fin du Moyen Âge, dans *Inclusão e exclusão na Europa urbana medieval (Inclusion and Exclusion in Medieval Urban Europe)*, éd. A. AGUIAR ANDRADRE, C. TENTE et G. MELO DA SILVA, Lisbonne, 2019, p. 443-474.

¶ Dans cet article, l'A. expose les décisions politiques et les instruments juridiques qui encadrent l'arrivée des étrangers dans une sélection de villes de France et d'Allemagne à la fin du Moyen Âge. En prenant soin de distinguer la nature des sources retenues et les systèmes de justice en vigueur pour l'un et l'autre espace, et après avoir offert un bilan des méthodes historiographiques privilégiant une approche comparatiste, l'étude cible en premier lieu les notions d'inclusion et d'exclusion telles qu'elles peuvent s'appliquer dans le cadre de la « communauté imaginée » unique et particulière que représente la ville médiévale. Renforcée par le contexte de guerre, l'arrivée massive d'étrangers – terme générique aux multiples déclinaisons en langue vernaculaire ou latine – fut incitée par les autorités centrales dans un esprit de charité et d'équilibre du bien commun. En revanche, le témoignage des procès analysés atteste des réactions beaucoup plus hostiles de la part des édiles et des artisans alarmés par l'afflux de ces populations chassées de leur « pays » par les désastres de la guerre. Les statuts de métiers connurent ainsi des adaptations qui permettaient de protéger les autochtones. Et si des spécialistes de technologies récentes telles que l'horlogerie et l'imprimerie étaient accueillis de manière privilégiée, la méfiance restait de mise au point que certaines villes allemandes refusaient l'accès de leur conseil même à des juristes, dont l'expertise ne suffisait pas à gommer leur origine extérieure. Au fil des pages, l'article livre de nombreux exemples qui permettent d'accéder à un nuancier subtil des règles d'inclusion et d'exclusion dans des sociétés urbaines aux solidarités relatives. – É.L.-D.

☞ M. BRANDSMA, Princely Widows in the Burgundian Period: the Case of Margaret of Burgundy (1374-1441), dans *The Medieval Low countries*, t. 5, 2018, p. 93-122.

¶ Dans cette étude, l'A. s'appuie sur le cas de Marguerite de Bourgogne, sœur du duc Jean sans Peur, épouse et veuve de 1417 à 1441 du comte de Hainaut, Hollande, Zélande Guillaume IV, pour évaluer la richesse et l'indépendance d'action des princesses douairières à la fin du Moyen Âge dans cet espace. Pour ce faire, elle livre une évaluation de son douaire réparti dans les trois comtés, et une appréciation des pressions économiques que lui fit subir sa parentèle, particulièrement le duc de Bourgogne Philippe le Bon. Dans le contexte troublé de la succession de Jacqueline de Bavière, la légitime héritière du triple comté, et la guerre entre *Hoeken* et *Kabeljauwen*, sa mère Marguerite fut à ses côtés pour défendre les droits de sa progéniture tout en prenant soin de ménager ses propres intérêts financiers. Ceux-ci étaient considérables, tant le douaire laissé par son mari et les dons accordées par sa fille, dès la mort du comte (cartographiés par M.B.) faisaient de Marguerite une femme puissante. Les estimations portent la fortune de Marguerite à environ 1/3 des revenus du Hainaut et 10 % de ceux provenant des terres hollandaises, sans compter les rentes, ce qui fit dire à la

majorité des historiens que Marguerite, en cédant aux pressions du duc de Bourgogne, avait préféré l'appât du gain à la solidarité familiale. Or, l'historienne relativise cette lecture. La guerre que mena le duc de Bourgogne pour s'emparer des terres de sa cousine passa par la mainmise des officiers de Philippe le Bon sur le douaire hollandais de Marguerite pour priver cette dernière des revenus qui contribuaient à alimenter le conflit, tandis que Jean de Brabant agissait de même en Hainaut. Quant aux rentes, elles étaient suspendues à la prise de position de la princesse douairière en faveur ou non de sa fille. La situation pouvait devenir terriblement critique et asphyxiante comme en 1427 où les revenus de Marguerite passèrent de 14 000 à 1000 livres. Le choix des états de Hainaut en faveur du duc de Bourgogne, suivi par l'acquiescement de Marguerite, contribua, dès 1428, à rétablir sa position. Si le nom de Marguerite n'apparaît pas directement dans les documents majeurs de l'époque, l'accord que Philippe le Bon passa avec sa tante à Leyde le 16 juillet 1428 suffit à faire d'elle une actrice à part entière de ce conflit. Car les lettres de Marguerite prouvent sa volonté de tenir son rang et de défendre ses droits, même à la succession de Brabant en 1430. Seules les pressions financières exercées par le puissant duc de Bourgogne eurent raison des vellétés d'une comtesse douairière qui renonça également à ses prétentions sur le comté de Ferrette pour préserver ses rentes. La guerre financière menée par le duc de Bourgogne contre Marguerite, peut donc être considérée comme une stratégie de prédation si l'on veut bien rapprocher ce cas de celui d'Élisabeth de Goerlitz ou de celui de la sénéchale de Hainaut Jeanne de Werchin qui, elles aussi, eurent à subir cette autre forme de guerre de conquête. – É.L.-D.

☞ M. BOONE et J. HAEMERS, Bien commun. Gouvernance, discipline, culture politique, dans *Faire société au Moyen Âge. Histoire urbaine des anciens Pays-Bas (1100-1600)*, éd. C. BILLEN, B. BLONDÉ, M. BOONE, A.-L. VAN BRUAENE, Paris, 2020, p. 113-149.

¶ Cet article participe d'une œuvre de synthèse produite dans le cadre d'un Projet d'Attraction Interuniversitaire entre diverses universités belges et traduite ici en français par C. Billen. Parmi les études envisageant les différents aspects de la vie urbaine dans les anciens Pays-Bas, celle-ci aborde la question des règles et des enjeux du vivre ensemble au sein d'un monde urbain dynamique, sans cesse reconfiguré par l'arrivée de nouvelles populations et la nécessité de les intégrer tout en maintenant des équilibres de pouvoir eux-mêmes bouleversés par les ambitions des autorités centrales et les compétitions internes. Prenant comme point de départ les idées de N. Elias appliquées par R. Muchembled ou bien encore H. Pleij, qui considèrent la ville comme une « machine à produire du consensus social » dans les mains des élites, la réflexion, en suivant un courant historiographique plus récent, privilégie une approche « par le bas » au sein de laquelle les groupes intermédiaires sont ciblés comme les véritables initiateurs de cette construction de règles qui, au marché, au travail et au sein des familles établissent les fondements de la sociabilité urbaine. En détaillant les origines et l'usage d'un droit urbain pragmatique, qui ne fut pas sans influencer les législations princières, les auteurs explicitent l'émergence d'un argumentaire fondé sur le bien commun (*gemein orbor*) et des pratiques d'enregistrement qui, au fil des décennies, composaient la mémoire urbaine mise en partage et ponctuellement sacrifiée à l'autel des conflits entre villes et princes. En observant l'évolution des peines, de la criminalité et des efforts de discipline, les auteurs soulignent la volonté de pacification qui animait les instances gouvernantes mais aussi les métiers dans des villes dont la gouvernance demeurait le terrain de jeu des hommes les plus en vue, ou, autrement dit et pour reprendre la formule pirénienne, dans des « démocraties de privilégiés » à l'intérieur desquelles, là aussi, le bien commun se faisait bien souvent somme des intérêts particuliers. Les exemples nombreux et originaux permettent de nuancer le propos et de sortir de l'espace flamand pour accorder une place tout aussi légitime aux destinées des autres principautés des anciens Pays-Bas. – É.L.-D.

☞ M. BOONE, Het financieel handboek van Simon Borluut (1450-1463), dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. 186, 2020, p. 23-121.

¶ Cet article offre l'édition d'un manuscrit issu du fonds Borluut des Archives de Gand. Il s'agit du journal de comptabilité de Simon Borluut († 1469), un patricien gantois enrichi dans la draperie et dont la sœur Élisabeth gagna son passeport pour l'éternité en commandant avec son mari Joos Vijd le

célèbre retable de l'*Agneau mystique*. Ce riche document financier permet non seulement d'évaluer prix et salaires dans la deuxième moitié du XV^e siècle à Gand, mais également de rentrer dans l'histoire plus intime de la consommation matérielle d'une riche famille flamande. Les donations nombreuses accordées aux instances religieuses de la ville révèlent par le versant pécuniaire l'importance du salut et de la mémoire du lignage. Accompagné d'un index des lieux et des personnes, et de notes abondantes qui permettent d'insérer très précisément les informations dans le contexte historique de l'époque et dans le réseau des influences locales, ce document de près de 40 folios livre une histoire vivante et incarnée de l'élite gantoise. Il est précédé par une introduction codicologique qui offre également une mise au point sur la famille dans une perspective comparatiste avec d'autres familles comme celle des Breydel à Bruges, ainsi que dans une chronologie longue de son histoire remontant au début du XIV^e siècle. Le lecteur comprend alors mieux et sur le long terme l'engagement, par exemple, des Borluut auprès des communautés des frères mendiants de la ville. Peu présente à travers le livre de comptes qui s'étend des années 1450 à 1463, les recherches de M.B. établissent également une mise en perspective du rôle des Borluut dans le conflit que la ville mena contre Philippe le Bon entre 1447 et 1453. – É.L.-D.